



# Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 26/062/2023**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 5 juillet 2023 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Muriel CHEVRON

### • Participations Espace Jeunes 2023/2024

Monsieur Nicolas PIOT, Conseiller Municipal délégué, soumet au vote du Conseil Municipal les participations familiales comme indiquées ci-dessous pour l'année 2023/2024 :

- Une carte d'adhérent :

1. 5 € pour les jeunes ollainvillois
2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** l'avis favorable de la délégation « Jeunesse et CME » réunie le 25 mai 2023,

**Considérant** l'avis favorable du bureau municipal, réuni le 27 juin 2023,

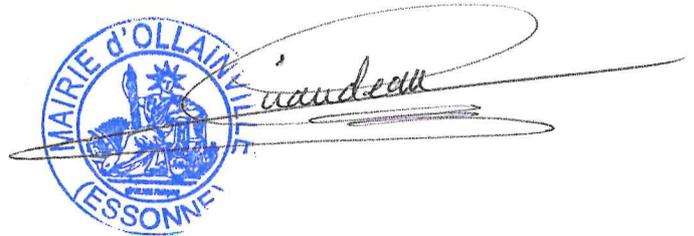
Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas PIOT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Adopte** les participations à l'Espace Jeunes détaillées ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.
- **Rappelle** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes – sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.
- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

*Le 6 juillet 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' at the top and 'ESSONNE' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Giraudeau'.